

N° 2025-154

AVENANT N° 4 À LA CONVENTION PLURI-PARTENARIALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

L'an deux mil vingt-cinq le 17 décembre, le Conseil communautaire dûment convoqué le dix décembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, President.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme Patricia BERARD), FAVRE Maryse (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), MARTINOD Marie (donne pouvoir à Mme Corine MAIRONI-GONTHIER),

M. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne, GIROD-GEDDA Isabelle

MM. BROCHE Richard, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 17

Absents : 10

dont pouvoirs : 4

Date de publication : 23 décembre 2025 au 23 février 2026

Le Président rappelle que par délibération n°2019-006 en date du 6 février 2019 une convention pluri-partenariale d'objectifs et de moyens a été signée avec l'EAC et la CAF de la Savoie pour la période 2019-2022 afin de confirmer l'inscription du centre social dans la démarche globale du territoire et de mettre en œuvre la politique petite enfance – enfance – jeunesse sur le territoire.

Cette convention définit le partenariat et les relations entre les trois cosignataires.

Cette convention a fait l'objet de trois avenants successifs visant à prolonger la durée initiale de la convention.

Une délibération n°2025-134 a été prise lors de la séance du conseil communautaire du 12 novembre 2025 concernant l'avenant n°4 visant à prolonger la convention pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

A la demande de l'Espace Associatif Cantonal, cet avenant n°4 annexé, annule et remplace la délibération n°2025-134 afin d'ajouter la potentielle variation du montant de subvention délibérée selon les conditions précisées dans la convention.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant la nécessité de prolonger la durée de la convention pluri-partenariale d'objectifs et de moyens avec l'EAC et la CAF de la Savoie pour la même durée que la Convention Territoriale Globale,

Considérant la demande de l'Espace Associatif Cantonal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2019-006 en date du 6 février 2019 concernant la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'EAC et la CAF de Savoie,

Vu la délibération n°2022-111 en date du 9 novembre 2022 autorisant la signature de la convention territoriale globale avec la CAF de la Savoie,

Vu la délibération n°2022-112 en date du 9 novembre 2022 autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'EAC et la CAF de la Savoie,

Vu la délibération n°2023-120 en date du 13 décembre 2023 autorisant la signature de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'EAC et la CAF de la Savoie,

Vu la délibération n°2025-003 en date du 22 janvier 2025 autorisant la signature de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'EAC et la CAF de la Savoie,

Vu la délibération n°2025-134 en date du 12 novembre 2025 autorisant la signature de l'avenant n°4 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'EAC et la CAF de la Savoie,

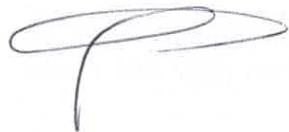
APPROUVE l'avenant n°4 à la convention pluri-partenariale d'objectifs et de moyens avec l'EAC et la CAF de la Savoie.

AUTORISE le Président à signer les pièces issues de la présente.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 17 DÉCEMBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPICARELLI
LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME LA PLAGNE CEDEX